

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE PÉRIBONKA

**Mémoire du Conseil des
Montagnais du Lac-Saint-Jean
au Bureau d'audiences publiques
en environnement (BAPE)
(Version préliminaire)**



17 octobre 2003

INTRODUCTION

La Société d'État Hydro-Québec projette de construire un ouvrage hydroélectrique sur la rivière Péribonka, au cœur du territoire ancestral des Pekuakamiulnuatsh (les Innuatsh du Lac-Saint-Jean). Cet ouvrage aura pour but de produire de l'électricité afin qu'elle puisse être intégrée au parc énergétique dont dispose Hydro-Québec et qui se veut une partie de la richesse collective de ceux qui peuplent ce territoire qu'est le Nitassinan.

En tant que représentant des Pekuakamiulnuatsh, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean désire faire part de son point de vue sur ce projet au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il soit tenu en compte à sa juste valeur et pour ce qu'il représente.

D'entrée de jeu, le Conseil désire vous informer qu'il a signé une entente de partenariat avec le promoteur relativement à la participation de la communauté dans ce projet. Cette entente aura des retombées économiques importantes pour la bande mais elle ne doit cependant pas être interprétée comme étant un empêchement du Conseil à faire valoir ses droits et ses intérêts devant toute instance et ce, tout au cours de la réalisation du projet, et même après.

Les présentes audiences du BAPE permettront donc au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de signifier son appui au promoteur dans la réalisation de son projet et aussi de faire connaître quelques unes de ses préoccupations concernant ses impacts sur les Innuatsh.

LE LIEN HISTORIQUE AU TERRITOIRE

Il y a probablement plusieurs milliers d'années que des Innuatsh utilisent la rivière Péribonka pour leur vie courante. Cette rivière coule au cœur du territoire qui est fréquenté par notre peuple depuis des temps immémoriaux. C'est ce qui soutient l'affirmation de notre titre et de nos droits sur le territoire.

De la façon dont s'organisait la vie chez nos ancêtres, l'utilisation des cours d'eau était évidemment indispensable. Ceux-ci servaient au transport ainsi qu'à la subsistance des familles. C'est par clans, composés de quelques familles, que le groupe se divisait afin d'habiter le territoire et d'y pratiquer le mode de vie qui nous est propre.

La rivière Péribonka a donc, de tout temps, été une composante importante du territoire des Pekuakamiulnuatsh et a servi d'axe de circulation pour de nombreuses familles qui se sont transmis, de génération en génération, leurs savoir et connaissance. Quelques uns se souviennent encore des dernières remontées familiales de la rivière et y sont même nés. Les sépultures qui jalonnent cette rivière sont la preuve de cette utilisation millénaire.

Cela se passait avant que cette rivière ne soit harnachée par la compagnie Alcan au cours des années 40 et 50. Les ouvrages qui y ont été construits ont fortement contribué à perturber le mode de vie des Innuatsh. À cette époque, aucune forme de consultation ou de mesures

d'atténuation ou de mitigation n'était envisagée ou proposée aux Innuatsh, qui ont dû composer avec cette soudaine réalité.

Il faut dire que tout le mode de vie des Innuatsh a dû s'adapter très rapidement à toutes sortes de changements importants au cours du dernier siècle. Le partage du territoire, pour un peuple qui a toujours vécu des ressources du territoire, ne s'est pas fait sans difficultés, surtout de la façon dont il s'est fait et cela produit encore ses effets aujourd'hui. L'implantation de territoires structurés comme la ZEC des Passes, les pourvoiries, la construction de nombreux camps de villégiatures, de chemins forestiers, la coupe de bois sont autant d'éléments qui ont contribué à des bouleversements majeurs du mode de vie de ceux qui ont fréquenté et qui fréquentent toujours le territoire et le secteur de la rivière Péribonka.

Aujourd'hui, même si la pratique des activités a changé pour s'adapter, la culture ilnu est encore vivante et la présence des Innuatsh sur le territoire du bassin versant de la rivière Péribonka est encore bien réelle. Plusieurs de nos membres y pratiquent des activités comme la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette et contribuent à perpétuer des us et coutumes autour desquels nous avons forgé notre identité en tant que peuple descendant du territoire. Il y a encore des familles aujourd'hui qui sont identifiées à des territoires de chasse et de piégeage le long de la rivière Péribonka.

1

L'ANALYSE DU PROJET PAR LE CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-
SAINT-JEAN

Le projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Péribonka par Hydro-Québec est analysé dans une perspective globale par le Conseil des Montagnais, en tenant compte de différents facteurs. Nous sommes conscients de la réalité de la vie moderne et du développement qui nous entoure et des impacts que cela engendre. Il nous faut être vigilants par rapport à ces impacts. Nous sommes aussi conscients de la place qu'occupe la Nation des Pekuakamiulnuatsh dans la gestion du territoire que nous ont légué nos ancêtres et il faut que cette place demeure significative. Il en va de la perpétuation de notre mode de vie et de notre culture et de la survie même de notre peuple.

Autant les impacts sur notre mode de vie, la faune, le paysage, la navigabilité que ceux sur l'archéologie et le développement économique sont considérés par le Conseil des Montagnais. Il ne s'agit pas de mettre l'emphase sur un aspect précis mais plutôt d'évaluer les choses dans une perspective globale, réaliste et orientée vers l'avenir afin que les générations qui vont nous suivre puissent grandir de par les actions que nous entreprenons.

Le projet à l'étude se veut un peu, en quelque sorte, une alternative à un autre projet de développement hydroélectrique qui avait été proposé dans les années 90, soit celui de la rivière Ashuapmushuan. Le Conseil des Montagnais s'était alors opposé à ce projet, de même

qu'une majorité d'intervenants de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. À cette époque, la construction d'une éventuelle centrale hydroélectrique sur la rivière Péribonka avait été évoquée et se voulait plus acceptable étant donné, entre autres, qu'il s'agissait d'une rivière déjà harnachée. On peut donc affirmer qu'il existe une certaine forme de consensus régional à propos du projet actuel et le Conseil des Montagnais est solidaire de ce consensus.

Le Conseil des Montagnais a déjà eu à analyser sa participation dans des projets touchant son territoire, dont des projets d'aménagement hydroélectrique et il juge que cette forme d'énergie, si elle respecte des règles strictes concernant l'environnement et les préoccupations des gens qui sont les premiers concernés, constitue une forme de développement acceptable pour le bien commun.

Au cours des études d'avant-projet, le promoteur a rencontré des Innuatsh utilisateurs du territoire ainsi que des représentants du Conseil des Montagnais relativement aux impacts du projet et aux mesures qui pourraient permettre d'atténuer ces impacts. C'est ainsi que certaines des mesures qui sont proposées par le promoteur aujourd'hui proviennent directement des suggestions qui ont été faites par des Innuatsh au cours de ces études. On peut penser entre autres à des mesures concernant le castor, la navigabilité, les poissons. Certaines composantes même du projet ont été retravaillées en fonction de commentaires que nous avons émis. En agissant de la sorte, nous estimons que le promoteur s'est montré coopératif et attentif aux principales attentes que nous pouvions avoir et qu'il a

respecté, dans la mesure du possible, le lien qui unit les Pekuakamiulnuatsh au territoire de la vallée de la Péribonka.

Il va de soi qu'un projet de l'envergure de celui dont il est question n'est pas sans causer d'impacts à long terme sur le milieu mais nous considérons important qu'à tout le moins, le promoteur n'agisse plus comme cela s'est fait trop souvent dans le passé, c'est-à-dire de mettre les Innuatsh devant un fait accompli sans avoir pris la peine de nous consulter et de considérer nos droits et intérêts. Étant aujourd'hui très conscients de l'importance de participer pleinement à l'évaluation des grands projets qui touchent notre territoire ancestral et d'en tirer le maximum de retombées positives s'il y a lieu, nous sommes heureux de constater que le rôle que joue la Nation des Pekuakamiulnuatsh dans la région est de plus en plus respecté.

Cela étant, il demeure quand même que nous sommes aujourd'hui toujours préoccupés par certains points desquels nous voudrions vous faire part :

La protection de l'environnement et pérennité des ressources -

Le suivi environnemental du projet Péribonka est un sujet qui nous préoccupe particulièrement. Le promoteur a prévu des mesures d'atténuation pour pallier à certains impacts et il doit s'assurer que ces mesures produiront les effets recherchés ou, à tout le moins, qu'elles feront l'objet d'une attention particulière. C'est ainsi que le Conseil des Montagnais entend se montrer rigoureux et impliqué dans le suivi de certaines mesures,

notamment celles portant sur : le mercure dans la chair des poissons, la survie des milieux humides reconstitués, le marnage des eaux.

L'archéologie - S'il est un sujet d'intérêt sur lequel le Conseil des Montagnais compte porter une attention particulière, c'est l'archéologie. À ce jour, les études d'avant-projet ont permis d'identifier certains sites propices à des découvertes et le promoteur s'engage à effectuer des fouilles sur ces sites avant qu'ils ne soient affectés par les travaux. Nous entendons nous assurer que ces fouilles se fassent en bonne et due forme et demandons à ce que notre Nation soit directement impliquée dans les travaux et dans les décisions relatives à la disposition d'éventuels artefacts. Cet exercice pourrait très bien impliquer au premier degré le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean de même que la Société d'Histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh.

La poursuite des activités traditionnelles - Le projet Péribonka aura des impacts sur l'utilisation du territoire autant pour les Innuatsh que pour les autres utilisateurs. Le Conseil des Montagnais a la volonté de s'assurer que les Pekuakamiulnuatsh ne seront pas indûment restreints dans leur capacité de vaquer à leurs activités reliées à la poursuite de leur mode de vie. Le lien qui existe entre le territoire et les Innuatsh et entre le mode de vie ancestral et celui présent constitue le fondement même de l'identité distinctive de notre peuple par

rapport à ses voisins. Nous entendons profiter de toutes les opportunités pour nous assurer que ce lien puisse se perpétuer pour que nos enfants sachent qui ils sont et d'où ils viennent. L'une des conditions importantes pour la tenue de nos activités dans le secteur est que le niveau du plan d'eau soit stable à l'année et que nous puissions y avoir un accès raisonnable.

La plupart des préoccupations qu'exprime le Conseil dans le présent document ont déjà été transmises au promoteur dans le cadre des rencontres techniques qui se sont tenues au cours des études d'avant-projet. De plus, il existe une structure permanente de liaison, le Comité conjoint Mashteuiatsh Hydro-Québec, qui permet de traiter de tous les aspects de la relation qui existe entre le promoteur et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Ce comité continuera d'être le lieu privilégié où nous ferons valoir nos intentions et nos préoccupations pour la suite des choses.

Selon nous, le projet, sous sa forme actuelle, permet à la communauté de Mashteuiatsh d'envisager son développement sans porter atteinte de façon inacceptable à la pratique des activités en territoire. Ce projet permettra à la communauté de tirer profit du développement de son territoire et de ne pas être ignoré comme cela se faisait auparavant. Les mesures d'atténuation proposées par le promoteur, et dont quelques unes ont été élaborées en collaboration avec le Conseil, devraient permettre, nous l'espérons, de réduire substantiellement les inconvénients d'un tel projet sur l'environnement.

Au cours de l'année 2002, le Conseil des Montagnais a expliqué le projet à la population de Mashteuiatsh lors d'une campagne d'information et a effectué un sondage parmi celle-ci afin de vérifier le niveau d'acceptabilité du projet. En résumé, une grande majorité de la population de Mashteuiatsh s'est dite favorable au projet et à l'entente de partenariat qui en découlait.

LE PARTENARIAT DANS LES PROJETS PUBLICS DE DÉVELOPPEMENT

Pendant longtemps, le territoire du Nitassinan a été développé par des individus, par des entreprises, par les gouvernements et ceux-ci ne tenaient souvent pas compte des droits et intérêts que pouvaient avoir collectivement les Inuatsh sur celui-ci. Les Pekuakamiulnuatsh affirment leur identité en tant que Nation détenant un titre, des droits et des intérêts sur le territoire. Celle-ci se situe dans un contexte national supporté par de nombreux jugements de la Cour Suprême du Canada relativement à ces droits. Nous reprenons en quelque sorte la place qui nous revient d'acteur de premier plan dans la gestion et le développement de notre territoire, et ce en respect de la Règle de Droit et des compétences dévolues aux différents paliers de gouvernement par la Constitution du Canada.

La société d'État Hydro-Québec a compris l'état de la situation et elle a été une des premières à réaliser qu'elle se devait d'impliquer les communautés autochtones dans toutes les phases d'un projet de l'envergure de celui dont il est question ici. Les communautés autochtones concernées peuvent effectivement détenir des droits et

des intérêts particuliers et distincts de ceux des autres utilisateurs et elles doivent maintenant être considérées et prises en compte dans l'analyse et la réalisation d'un projet, ce qui n'était pas le cas il y a à peine quelques décennies.

C'est pourquoi le promoteur et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean ont convenu de créer en 1993, dans la foulée d'une entente sur le passage d'une ligne à haute tension sur le territoire des Pekuakamiulnuatsh, le Comité conjoint Mashteuiatsh Hydro-Québec. Ainsi, les deux entités peuvent discuter des sujets qui les préoccupent de façon commune et partager leurs visions des choses.

À Mashteuiatsh, comme dans la plupart des autres communautés autochtones du pays, les données socio-économiques indiquent un état de sous-développement par rapport au reste de la population. Il est donc primordial pour les autorités politiques comme le Conseil des Montagnais de veiller au développement économique de leurs communautés.

Chez-nous, la population est jeune et remplie d'attentes. Elle veut pouvoir vivre dignement. Les gens recherchent de l'emploi et du développement. Lors du sondage qui a été effectué par le Conseil et dont nous vous faisons part précédemment, une grande majorité de personnes ont souhaité que ce type de projet puisse permettre à la communauté de se développer économiquement et que des entreprises puissent naître de sa réalisation.

Les travaux reliés au territoire comme la foresterie, l'entretien de campements, etc. constituent une large part de l'expertise qu'ont développée les entreprises et les travailleurs de notre communauté. La venue du projet Péribonka suscite beaucoup d'espoir dans notre communauté. Des retombées aussi importantes que celles qui sont anticipées permettront, nous l'espérons, à plusieurs travailleurs et entrepreneurs de développer une expertise qui leur permettra de grandir, d'évoluer positivement et d'avoir confiance dans l'avenir et le devenir économique de notre Nation.

Nous avons le privilège d'entretenir de bonnes relations avec nos voisins de même qu'avec des acteurs importants comme Hydro-Québec. Cela nous permet d'espérer que les retombées positives que l'on attend du partenariat pourront se concrétiser, et ce, à long terme.

Depuis la création du Comité conjoint Mashteuiatsh Hydro-Québec en 1993, les liens avec la société d'État se sont grandement améliorés et nos relations sont teintées de respect. Un tel lien nous permet de bien suivre autant la préparation, l'exécution que le suivi des projets. Cela a été le cas pour le projet en cours. Nous croyons que cela est positif et nous sommes prêts à poursuivre dans la voie du partenariat.

CONCLUSION

Le projet de construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rivière Péribonka par Hydro-Québec constitue un dossier auquel le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean accorde une grande importance en raison des implications qu'il comporte et qui touchent à différents aspects de notre vie, dont le lien spécial que nous entretenons avec notre territoire et aussi le devenir socio-économique de notre Nation.

Le Conseil des Montagnais a considéré primordial d'évaluer ce dossier pour tout ce qu'il représente, dans une perspective globale. Les Innuatsh sont des acteurs incontournables du développement de leur territoire et c'est à ce titre que nous souhaitons être considérés. Dans le projet à l'étude, nous pouvons dire que le promoteur nous a considéré comme tels. Nous avons été impliqués et consultés dans toutes les phases de sa réalisation jusqu'à maintenant et nous entendons continuer de l'être jusqu'à sa conclusion. Nous avons exprimé et continuerons d'exprimer certaines préoccupations quant à ses impacts sur notre environnement. Nous croyons que par les liens de partenariat que nous entretenons avec le promoteur, nous sommes en mesure de les exprimer et qu'elles soient considérées à juste titre.

Le projet Péribonka IV constitue possiblement l'un des derniers projets hydroélectriques de cette envergure à être construit dans la région et notre communauté entend tirer pleinement profit du développement de son territoire, tant que ce développement respectera notre vision et notre présence.

Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean est favorable au projet à l'étude et incite le Bureau d'audiences publiques en environnement à émettre une recommandation favorable au Ministre de l'environnement tout en s'assurant que le promoteur respecte ses engagements, dont ceux relatifs au suivi environnemental du projet.

Évidemment, le Conseil des Montagnais se réserve toujours le droit de revenir sur sa position actuelle au cas où, lors des présentes audiences publiques, une considération importante était portée à notre connaissance à propos des impacts du projet sur l'environnement. Cependant, cette probabilité nous apparaît peu probable car nous avons pu suivre du début à la fin les études d'impacts et nous n'avons identifié aucune piste de recherches non couverte.